

Commune de BOUZEL

Note de présentation synthétique du Budget primitif 2018

Note réalisée en application des dispositions issues de la loi n° 2015-991 du 07.08.2015 (validée le 11.04.2018 par le conseil municipal)

Pour comparaison des indices financiers : Strate démographique comprise entre 500 et 2000 habitants – communes appartenant à un groupement à fiscalité professionnelle unique (FPU) au niveau national – Budget principal seul.

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2018

INTRODUCTION

- L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.
- La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet www.bouzel.fr.
- Les documents budgétaires (BP, CA) peuvent être consultés sur simple demande au secrétariat de mairie aux heures d'ouvertures au public.

SOMMAIRE

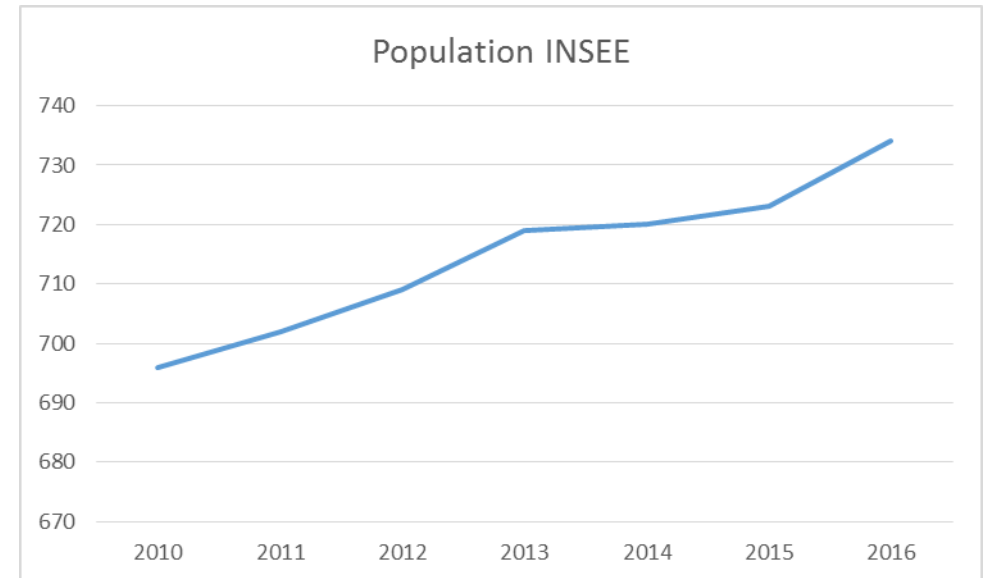
- I. Le cadre général du budget
- II. La section de fonctionnement
- III. La section d'investissement
- IV. Les données synthétiques du budget – Annexes : niveau des taux d'imposition, principaux ratios, endettement, effectifs de personnel

I. Le cadre général du budget

• Evolution de la population

La croissance de la population depuis 2010 s'atténue à partir de 2013, cependant un renouvellement de la population avec l'arrivée de familles avec enfants a permis jusqu'en 2015 de maintenir les effectifs scolaires et la fréquentation de l'ALSH BOUZEL-VASSEL. Depuis 2 ans, les effectifs du RPI BOUZEL-VASSEL connaissent une baisse non négligeable, qu'il convient de surveiller. L'arrivée d'une population jeune avec enfants est vivement souhaitable mais les contraintes du SCOT en matière d'urbanisation et la capacité de la station d'épuration constituent un frein pour la commune.

- Population municipale INSEE 2017 = 722 habitants



I. La section de fonctionnement

- Le budget principal 2018 a été voté le 11.04.2018 par le conseil municipal, sur les bases des propositions de la commission des finances, au niveau du chapitre en fonctionnement, et par opérations en investissement, avec la volonté :
 - de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
 - le budget étant de plus en plus contraint les dépenses sont estimées à la baisse avec des économies faites sur les vérifications annuelles, le débroussaillage, les consommations électriques pour l'éclairage public (extinction nocturne). La redevance spéciale du SBA et le remboursement des frais pour l'ADS au Grand Clermont (moins de dossier d'urbanisme) sont prévus en diminution également.
- Concernant les dépenses de personnel, le RIFSEEP, régime indemnitaire, est applicable au 01.01.2018. Il est également prévu au cours de l'année, la mise en place de la participation de l'employeur pour la protection santé et prévoyance en alignement sur le dispositif arrêté par le SIBOVA et l'EPCI – Billom Communauté, depuis 2017. L'indemnité compensatrice de la CSG créée au 01.01.2018 est une nouvelle charge pour la collectivité.
- Concernant les dotations, le montant de la DGF diminue encore depuis 2014 du fait de son écrêtement. La commune peut compter sur une recette nouvelle cette année, elle est éligible à la Dotation Nationale de Compensation (DNP).
- La participation au S.I.BO.VA est prévue avec une hausse conséquente cette année encore du fait en partie de la dépense de transport pour la pause méridienne (12 000 € environ par an) et de l'équipement prévu de la cantine scolaire construite à VASSEL (12 000 € ht estimés avec 3492 € de subvention FIC VASSEL). Les prévisions ont été calculées avec une mise en place du service cantine à Vassel en septembre 2018 ainsi que l'arrêt des TAP et la création d'un service de garderie extra-scolaire le mercredi matin à la demande des familles.
- Les hypothèses de travail ont été établies sur la base de l'étude prospective réalisée par Mme le Receveur Municipal, analysant l'impact des investissements d'aménagement du bourg à venir dans le cadre du PAB en parallèle des travaux de réfection du réseau d'assainissement, d'où la nécessité de :
 - prévoir une augmentation des taux des taxes locales (TH et TFPB) pour obtenir un produit fiscal de 144 000 € environ. Les services fiscaux ne pouvant pas transmettre le montant de la DCRTP : elle est évaluée à la baisse de 18%,
 - la mobilisation d'un emprunt est prévue pour financer en partie les investissements inscrits sur l'exercice 2018 ; ainsi que des subventions sollicitées auprès : du Conseil Départemental, de la Région et des services de l'Etat chaque fois que possible.
- Le budget reprend les résultats comptables de l'exercice 2017 qui ont été arrêtés lors du vote du compte administratif 2017, le 09/03/2018 par le conseil municipal.

II. La section de fonctionnement

Le montant de la section de fonctionnement s'équilibre à 459 377 € en 2018 (soit + 13 708,01 € par rapport à 2017).

Les rentrées fiscales (chapitre 73) augmentent du fait de la révision des bases locatives d'imposition et la hausse décidée des taux des 2 taxes locales (TH et TFPB).

Les dotations de l'état (chapitre 74) connaissent une légère augmentation du fait de l'éligibilité nouvelle à la Dotation Nationale de Péréquation.

Le virement à la section d'investissement s'élève à 47 300 €.

TAUX 2018 en %	BASES prévisionnelles 2018	PDT FISCAL 2018
10,5	669 800	70 329
10,25	544 200	55 781
82,82	21 800	18 055
	1 235 800	144 164

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Dotation forfaitaire DGF	72 521,00	68 506,00	58 525,00	49 349,00	42 373,00	40 482,00
Dotation de Solidarité Rurale	7 991,00	8 358,00	8 750,00	9 373,00	9 965,00	10 414,00
Dotation rurale cible	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dotation de péréquation nationale	2 927,00	318,00	0,00	0,00	0,00	11 036,00
Dotation Elus Locaux	2 797,00	2 799,00	2 812,00	2 800,00	2 962,00	2 972,00
TOTAL	86 236,00	79 981,00	70 087,00	61 522,00	55 300,00	64 904,00

II. La section de fonctionnement

Dépenses	CA 2017	BP 2018	Recettes	CA 2017	BP 2018
Dépenses courantes	96 792,45	97 017,00	Excédent brut reporté	8 501,42	0,00
Dépenses de personnel	162 144,61	161 933,00	Recettes des services	4 170,86	3 440,00
Autres dépenses de gestion courante	126 043,68	136 432,92	Impôts et taxes	310 199,67	319 884,00
Dépenses financières	7 794,42	5 765,00	Dotations et participations	103 918,48	110 216,00
Dépenses exceptionnelles	790,00	0,00	Autres recettes de gestion courante	16 045,50	16 059,00
Autres dépenses	0	0	Recettes exceptionnelles	3096,13	2184
Dépenses imprévues	0,00	685,08	Recettes financières	0,30	
Total dépenses réelles	393 565,16	401 833,00	Autres recettes	4 182,35	7 594,00
Charges (écritures d'ordre entre sections)	13 476,88	10 244,00	Total recettes réelles	450 114,71	459 377,00
Virement à la section d'investissement	0,00	47 300,00	Produits (écritures d'ordre entre sections)	4 055,70	0,00
Total général	407 042,04	459 377,00	Total général	454 170,41	459 377,00

III. La section d'investissement

Les opérations d'investissement programmées au cours de l'année 2018 sont les suivantes :

- Travaux de sécurisation de l'entrée de bourg par la route de Moissat (estimatif Division Routière / service Ingénierie) ;
- Mise aux normes de l'éclairage public dans le bourg par le SIEG 63 ;
- Régularisation de l'occupation du domaine privé par l'achat de l'emprise concernée Rue de la Jonchère ;
- Travaux de mise aux normes d'accessibilité et de sécurité des ERP (Mairie, Foyer Rural, Eglise) par le service technique, Plomberie et Maçonnerie SOISSONS (toilettes au foyer et rdc mairie), BUISSON Cédric (rampes foyer, Eglise), Martins électricité ;
- Travaux de ravalement des façades des locaux scolaires ;
- Acquisition d'un copieur noir et blanc (Bureau service) pour l'école ; mise en place du logiciel Etat Civil HOL (JVS MAIRISTEM) pour le secrétariat de mairie (coût de la formation et de la maintenance prévu en fonctionnement) ;
- Équipement du service technique : gyrophare pour le RENAULT MASCOTT, IPN, piétements grilles d'exposition, etc.
- Fleurissement : achat d'une balconnière et de deux vasques pour le perron de la mairie (ESPRIT ORANGERAIE) ;
- Achat d'un fonds de livres pour la bibliothèque (500 €) ;

III. La section d'investissement

Les dépenses d'investissement prévues pour 2018 (suite)

- Programme d'Aménagement de Bourg : lancement de la procédure de consultation d'un maître d'œuvre ;
- Le projet d'éclairage public et la création d'une chaussée et des trottoirs chemin de la Prade est suspendu compte tenu des résultats de l'étude prospective réalisée par Mme le Receveur Municipal tout comme l'aire de fitness programmée au stade (la subvention du CNDS n'est plus possible, réservée au ZRR et QPV) ;
- 2 types de recettes d'investissement coexistent :
 - les **recettes dites patrimoniales** telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement, le FCTVA calculé sur les dépenses d'investissement 2017 au taux de 16,404%) ;
 - et les **subventions d'investissement** perçues en lien avec les projets d'investissement retenus : Etat (DETR / Ministère de l'Intérieur), du Département (FIC / subvention PAB / Produit des amendes de police), de la Région (soutien à la ruralité) ;
- Il est également prévu le versement de l'indemnisation de LCI dans le cadre du déclassement de la voirie communale et des échanges parcellaires soit 16 000 € (chapitre 024).

Pour équilibrer le budget, il conviendra de prévoir un **emprunt** d'environ 21 000 € si tous les projets se réalisent sur l'année 2018.

III. La section d'investissement

Dépenses	CA 2017	BP 2018	Recettes	CA 2017	BP 2018
Solde d'investissement reporté	30 447,80	62 975,06	Virement de la section de fonctionnement	0,00	47 300,00
Remboursement d'emprunts	46 356,86	48 059,62	FCTVA	6 001,07	14 400,00
Equipement technique	2 322,71	2 499,45	Mise en réserves	74 368,80	47 128,37
Equipement mairie	3 675,60	710,40	subventions		251,00
Ecole équipement et /ou travaux	2 490,00	41 920,00	subventions	1 244,00	20 215,00
Foyer rural travaux	12 673,32	0,00	subventions	5 438,00	0,00
Voirie communale	16 236,00	0,00	subventions	2 562,00	3 382,00
Révision PAB étude	11 520,00	500,00	subventions	6 169,61	1 713,00
Aménagement sécurité	35 406,00	7 038,00	subventions	2 500,00	2 932,00
travaux AD'AP	13 510,25	15 000,00	subventions	0,00	6 852,00
Eclairage public	1 370,31	10 010,00			
Corbeille/panneau x de signalisation	1 759,52	1 204,84	Taxe aménagement	6 796,79	1 000,00
Fonds de livre/reliures registres EC	498,14	500,00	produits de cession immobilisations	0,00	16 000,00
Autres dépenses: cautions		1 175,00	Autres recettes : cautions	0,00	1 175,00
terrains nus		2 000,00	Emprunt		21 000,00
Charges (écritures d'ordre entre sections)	4 055,70		Produits (écritures d'ordre entre section)	14 266,88	10 244,00
Total général	182 322,21	193 592,37	Total général	119 347,15	193 592,37

IV. Les données synthétiques du budget Annexes

L' environnement socio économique de la commune de BOUZEL – fiche 2016

Données socio-démographiques	Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Population légale	734 habitants			
Nombre de foyers fiscaux	380			
Part des foyers non imposables	51,8 %	56,5 %	53,3 %	55,1 %
Revenu fiscal moyen par foyer	26.779	24.102	27.189	26.102

Sources : Fiches AEF - DGFIP

Données économiques	Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Nombre de logements imposés à la TH	305 logements			
-> dont part de résidences secondaires	3,3 %	17,3 %	12,4 %	12,7 %
-> dont logements vacants	0	2	1	2
Bases communales imposées en foncier bâti	540.176			
-> dont % locaux d'habitation ordinaire	70,4 %	78,0 %	72,2 %	71,5 %
-> dont % locaux d'habitation à caractère social	0,0 %	0,8 %	1,0 %	0,9 %
-> dont % locaux d'habitation soumis à la loi de 1948	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
-> dont % autres locaux passibles à la TH (%)	0,0 %	0,3 %	0,3 %	0,2 %
-> dont % locaux à usage professionnel ou commercial	3,3 %	11,3 %	10,4 %	10,8 %
-> dont % établissements industriels et assimilés	26,3 %	9,5 %	16,2 %	16,6 %
Nombre d'établissements imposés à la cotisation foncière des entreprises	18	51	55	50
-> dont au profit de la commune	0	0	0	0
-> dont au profit du GFP (commune membre d'un GFP à FPU/FPZ)	18	51	55	50
Nombre d'entreprises imposées à la cotisation minimum de cotisation foncière des entreprises	13	33	40	36
-> dont au profit de la commune	0	0	0	0
-> dont au profit du GFP (commune membre d'un GFP à FPU/FPZ)	13	33	40	36

Les taux d'imposition – fiche 2016

Les taux des impôts locaux	Taux d'imposition (%)			
	Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Taxe d'habitation (TH)	18,67 %	19,60 %	18,95 %	21,08 %
-> dont taux voté par la commune	9,46 %	11,33 %	11,03 %	12,16 %
-> dont taux appliqués par les groupements sans fiscalité propre (syndicats)	0,00 %	0,75 %	1,46 %	1,18 %
-> dont taux applicable par le groupement à fiscalité propre (FA/FM)	9,21 %	9,13 %	7,98 %	9,02 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)	9,56 %	17,25 %	15,97 %	17,36 %
-> dont taux voté par la commune	9,21 %	16,12 %	14,49 %	15,62 %
-> dont taux appliqués par les groupements sans fiscalité propre (syndicats)	0,00 %	1,23 %	1,84 %	1,40 %
-> dont taux applicable par le groupement à fiscalité propre (FA/FM)	0,35 %	1,32 %	2,04 %	2,49 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	88,54 %	83,67 %	54,01 %	51,07 %
-> dont taux voté par la commune	82,82 %	77,24 %	48,52 %	45,38 %
-> dont taux appliqués par les groupements sans fiscalité propre (syndicats)	0,00 %	3,01 %	3,79 %	3,60 %
-> dont taux applicable par le groupement à fiscalité propre (FA/FM)	5,72 %	6,00 %	4,76 %	5,39 %
Taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TAFNB)	36,56 %	36,52 %	39,55 %	39,36 %
-> dont taux TAFNB fixe pour la commune	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
-> dont taux TAFNB fixe pour le GFP	36,56 %	36,52 %	39,55 %	39,41 %
Cotisation foncière des entreprises (à l'exclusion de la FPZ/FPE)	25,37 %	25,40 %	24,38 %	24,48 %
-> dont taux CFE voté par la commune	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
-> dont taux CFE des groupements sans fiscalité propre	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
-> dont taux CFE applicable par le groupement à fiscalité propre (FA)	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
-> dont taux CFE applicable sur le territoire de la commune (FPU)	25,37 %	25,40 %	24,38 %	24,48 %
Taux de CFE applicable sur le territoire de la commune (FPZ)	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Taux de CFE applicable sur le territoire de la commune (FPE)	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères				
-> taux moyen de la commune sur son territoire	0,00 %	15,45 %	10,29 %	11,21 %
-> taux moyen appliqué par l'EPCI compétent sur le territoire de la commune	16,97 %	15,45 %	10,29 %	11,21 %

Sources : Fiches AEF - DGFiP

Les produits des impôts directs – fiche 2016

Bases nettes imposées au profit de la commune			Taxe	Réductions de base accordées sur délibérations		
En milliers d'Euros	Euros par habitant	Moyenne de la strate		En milliers d'Euros	Euros par habitant	Moyenne de la strate
652	888	1 094	Taxe d'habitation (y compris THLV)	0	0	39
540	736	921	Taxe foncière sur les propriétés bâties	0	0	0
22	30	60	Taxe foncière sur les propriétés non bâties	0	0	0
0	0	0	Taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties	-	-	-
0	0	0	Cotisation foncière des entreprises	0	0	0
Les taux et les produits de la fiscalité directe locale						
Produits des impôts locaux			Taxe	Taux voté (%)	Taux moyen de la strate (%)	
62	84	133	Taxe d'habitation (y compris THLV)	9,46	12,16	
50	68	144	Taxe foncière sur les propriétés bâties	9,21	15,62	
18	25	27	Taxe foncière sur les propriétés non bâties	82,82	45,38	
0	0	0	Taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties	0,00	0,00	
0	0	0	Cotisation foncière des entreprises	0,00	0,00	

Le conseil municipal a décidé d'augmenter les taux des 3 taxes locales (+1 point) en 2016 afin de compenser la baisse de la DGF subie depuis 2014, de faire face aux dépenses obligatoires de la collectivité et pour permettre de continuer l'investissement. Les taux ont été maintenus à l'identique en 2017.

Source : données BPS Bercy – comptes des communes

Les principaux ratios

Principaux ratios	2014	2015	2016	2017
Population DGF	725	728	739	727
Population INSEE	720	723	734	722
Revenu par habitant	12 703,62	13 369,23	13 577,73	14 093,99
Revenu moyen par hab de la strate		12 989,16	13 201,94	13 374,94
Potentiel financier par habitant	732,452	722,939	715,598	730,686
Potentiel financier par habitant de la strate	687,862	691,162	702,153	698,030
Effort fiscal	0,913	0,836	0,838	0,846
Effort fiscal de la strate	1,010	1,010	1,001	1,003
Potentiel fiscal par habitant	632,423	628,838	636,403	662,806
Potentiel fiscal moyen de la strate	564,560	573,296	596,948	596,948

Potentiel fiscal = ((produit de TH + TFPB + TFPNB) x (taux moyen national) + DCRTP + FNGIR)

Potentiel financier = potentiel fiscal + (DGF – contribution au redressement des finances publiques)

Effort fiscal : (produit de TH + TFPB + TFPNB) / potentiel fiscal.

Ce ratio permet d'évaluer la pression fiscale sur la commune.

- Sources : données BPS Bercy – comptes des communes et fiches DGF Ministère de l'Intérieur-DGCL

Le niveau d'endettement

- Les données concernent uniquement le budget général (sans intégrer l'encours de la dette du service annexe de l'assainissement) s'élève à 59 352,88 € au 31.12.17 soit 82 € par habitant. L'encours de la dette diminue progressivement, aucun emprunt n'a été contracté par la commune depuis 2010.
- Le ratio encours de la dette sur recette de fonctionnement s'élève à 0,385 pour l'exercice 2016 (0,76 pour la moyenne nationale) et le ratio encours de la dette sur CAF est égale à 1,87 années.

	2015					2016				
	En milliers d'euros	Euros par habitant	Moyenne de la strate par hab	en %pts de fonct.		En milliers d'euros	Euros par habitant	Moyenne de la strate par hab	en %pts de fonct.	
				Ratios de structure	Moyenne de la strate				Ratios de structure	Moyenne de la strate
ENDETTEMENT										
Encours total de la dette au 31/12/N	196	271	591,00	44,52	76,97	170	231	582,00	38,46	76,02
Annuité de la dette	39	54	88,00	8,94	11,43	33	45	87,00	7,54	11,35

Source : données BPS Bercy – comptes des communes

Effectifs et charges de personnel

Tableau des emplois au 01/01/2018

GRADE	ACTIVITÉ (POSTE)	STATUT	TEMPS DE TRAVAIL	NBR. D'HEURES EFFECTUÉES	EFFECTIF POURVU AU 01/01/18
ADJ ADM PRINC 2E CLASSE	Assistante	CNRACL	TC	35h/sem	OUI
ADJ TECH	Agent polyvalent sce technique	IRCANTEC	TNC	17,5h/sem	DISPO
ADJ TECH PRINC 2E CLASSE	Agent polyvalent sce technique	CNRACL	TC	37h/sem	OUI
ADJ TECH PRINC 2E CLASSE	Agent polyvalent sce technique	CNRACL	TC	37h/sem	OUI
ATTACHE	Secrétaire de mairie	CNRACL	TNC	28h/sem	OUI